



HAL
open science

Du système des inégalités à son dépassement

Alain Bihr, Roland Pfefferkorn

► **To cite this version:**

Alain Bihr, Roland Pfefferkorn. Du système des inégalités à son dépassement. Du système des inégalités à son dépassement, pp.1-13, 2000, Du système des inégalités à son dépassement. hal-01293381

HAL Id: hal-01293381

<https://hal.science/hal-01293381>

Submitted on 24 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du système des inégalités à son dépassement

Alain Bihl¹ · Roland Pfefferkorn²

Centrale au sein du débat politique au cours des années 1960 et jusqu'au début des années 1970, la question de l'art et de la manière de réduire les inégalités sociales en a été chassée au cours des années 1980. C'est précisément au moment où, sous l'effet de la crise structurelle dans laquelle était entré le capitalisme mondial au cours des années 1970 et surtout des politiques néo-libérales, soi-disant destinées à la résoudre, qui ont été menées à partir de la fin de cette décennie, que ces inégalités ont connu une brutale aggravation. Ces politiques ont été appliquées de façon variable selon les pays. En France, après des tentatives inabouties sous l'égide de Raymond Barre à la fin des années 1970, le tournant néo-libéral a été pris en trois temps au début du premier septennat de François Mitterrand, plus précisément en 1982, 1983 et 1984. Cette inflexion a été approfondie par la suite. Il y avait plus qu'une simple coïncidence entre la montée des inégalités sociales et les politiques d'inspiration libérale qui ont été menées.

Pendant plus d'une dizaine d'années, alors que les indices et signes de cette aggravation s'accumulaient, la montée des inégalités sociales était considérée comme la rançon de l'«efficacité économique», quand ce n'était pas le prix à payer pour jouir des bienfaits de la «démocratie politique». Le débat politique comme les recherches universitaires se sont alors focalisés sur les seuls phénomènes de «l'exclusion» ou de la «nouvelle pauvreté», l'attention ainsi accordée à ce qui se passait à l'un des pôles du spectre social ayant essentiellement pour effet de rejeter dans l'ombre ce qui se passait à l'autre pôle — la concentration de la richesse et du pouvoir entre les mains des «privilegiés» — et, en même temps l'ouverture du spectre dans son ensemble, métaphore optique pour exprimer cette même aggravation des inégalités sociales, c'est-à-dire l'augmentation de la distance entre les différents échelons de la hiérarchie sociale.

Au cours des années récentes, sous l'effet conjugué du spectacle de ces inégalités croissantes, de certaines luttes sociales comme les mobilisations des chômeurs ou le mouvement de novembre-décembre 1995, et de différentes études, le débat sur le creusement des inégalités sociales a su reconquérir une certaine place sur la scène politique et académique. Pour autant, deux aspects de la question sont encore trop souvent négligés: d'une part, le caractère systémique des inégalités sociales; d'autre part, les axes majeurs d'une politique visant à les réduire. Les développements suivants montreront qu'il existe un lien étroit entre ces deux points qui amènera pour finir à en évoquer brièvement un troisième devenu largement tabou.

Le caractère systémique des inégalités sociales

Les inégalités sociales ont un *caractère systémique* qui reste trop souvent occulté quand elles sont évoquées. Dans la mesure où la question des inégalités sociales est généralement abordée et étudiée de manière sectorielle, il convient d'abord d'insister sur ce point. Les différents types d'inégalités sociales (de revenus, de patrimoine, de consommation, de logement, en matière de santé, d'école, etc.) interagissent entre elles et constituent au total un processus cumulatif au terme duquel la richesse s'accumule à l'un des pôles de l'échelle sociale et la pauvreté à l'autre, avec bien sûr tous les dégradés possibles entre les deux. Les inégalités sociales forment donc *système*. Elles se nourrissent les unes les autres et elles se reproduisent de génération en génération.

Les interactions entre les différentes formes d'inégalités sont complexes. Elles peuvent difficilement être représentées sous forme d'un graphique ou d'un tableau³. Il n'en reste pas moins que, dans le monde réel, les inégalités sont fortement liées entre elles. On conçoit facilement que les inégalités de revenus disponibles engendrent quasi mécaniquement des inégalités dans les différents domaines concernés par les pratiques de consommation, de même en ce qui concerne les patrimoines. La répartition de ces derniers entre les différentes catégories sociales fait apparaître des inégalités sensibles quant à leur montant et, plus encore quant à leur composition. Plus les patrimoines sont importants, plus la part qu'y occupe le patrimoine de rapport est élevée. Plus la part des actifs «haut de gamme» (immobilier de rapport, valeurs mobilières), qui engendrent les revenus courants les plus importants, est importante au sein du patrimoine de rapport lui-même, et plus la diversification et la mobilité de ces actifs, gage de sécurité et d'opportunités de revenus courants comme de plus-values, vont croissant. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que les revenus patrimoniaux soient encore plus inégalement répartis que les revenus d'activité ni que les inégalités de patrimoine contribuent automatiquement aux inégalités de revenus par le biais des revenus patrimoniaux⁴.

De manière analogue, tendanciellement, les inégalités de situation des parents dans la division sociale du travail engendrent chez leurs enfants des dispositions et des capacités diverses en termes de formation scolaire qui se traduiront par des résultats scolaires inégaux, débouchant sur des qualifications professionnelles inégales et des insertions inégales dans la division sociale du travail. Le développement important de la scolarisation depuis les années 1960 n'a en rien réduit les inégalités dans ce domaine; elles se sont déplacées et ont pris des formes inédites⁵. En mesurant les inégalités sociales devant l'école à trois endroits du système scolaire (collège, accès au baccalauréat, études supérieures), on a pu mettre en évidence une stabilité ou, plus souvent, une réduction des *inégalités d'accès*⁶. Mais, parallèlement, le moment de l'élimination tend à se déplacer, d'autant plus que la valeur sociale des diplômes baisse. Michel Glaude souligne clairement ce phénomène avec une formule forte: «Le niveau monte, mais le classement ne change pas»⁷. On a pu montrer aussi, que depuis quarante ans, le recrutement social «populaire», entendu dans un sens pourtant très large (père paysan, ouvrier, employé, artisan ou commerçant), avait fortement diminué dans quatre grandes écoles prestigieuses (ENA, Polytechnique, École Normale Supérieure, HEC): 29% des élèves étaient d'origine «populaire» dans la première moitié des années

cinquante contre seulement 9 % dans les années 1990⁸.

On pourrait bien sûr multiplier les domaines concernés et les exemples et montrer qu'au bout du compte ce sont certaines inégalités qui pèsent davantage que d'autres. En premier lieu, nous semble-t-il, ce sont les inégalités au sein des rapports de production qui jouent un rôle central dans la *production* des inégalités sociales. Ces inégalités renvoient précisément à l'exploitation qui est au cœur de ces rapports. De même, on pourrait montrer que les inégalités devant l'école rétroagissent sur les inégalités au sein des rapports de production en tendant en outre à les aggraver. Mais il n'en reste pas moins qu'elles ne jouent qu'un rôle secondaire en assurant la *reproduction* et la *légitimation* de ces rapports, y compris en permettant à certains membres des catégories défavorisées de s'élever socialement. En effet, le fait pour une petite minorité des enfants de ces catégories, de pouvoir grimper les barreaux d'une «échelle sociale» grâce à la réussite scolaire, permet précisément de légitimer cette hiérarchie et cette structure sociale, d'assurer la «domination symbolique» et de construire le mythe de l'«égalité des chances» et de la «société ouverte» alors que l'une des caractéristiques essentielles de cette société réside au contraire dans la reproduction tendancielle de ses structures inégalitaires.

Dans la même perspective, les inégalités de *revenus disponibles* jouent un rôle incontestablement important, mais celles-ci n'ont qu'un rôle de second ordre, de *diffusion* des inégalités au sein du large champ des pratiques de consommation, puisqu'elles sont subordonnées à celles qui structurent les rapports de production et les revenus primaires. Les compromis institutionnalisés peuvent modérer les inégalités de revenus ou encore en matière de santé ou d'école. Cette atténuation s'effectue certes à la marge et plus particulièrement dans certaines périodes données, car les fondements structurels à l'origine de la production de ces inégalités ne sont pas remis en cause par ces compromis. Ceux-ci se traduisent par un certain type de fonctionnement des institutions publiques, de la fiscalité, de l'institution scolaire ou de la protection sociale qui tantôt atténue, par exemple pendant la période dite des «Trente Glorieuses», tantôt aggrave, depuis le début des années 1980, les inégalités inhérentes aux rapports de classe. Les remises en cause multiformes, déjà mises en œuvre ou envisagées, de la protection sociale, et singulièrement du système de retraites, montrent que ces compromis ne sont jamais définitifs et qu'ils peuvent être modifiés au gré des rapports de forces sociaux. Pour ne prendre que cet exemple, l'allongement de la durée de cotisation et la détérioration du mode de calcul des retraites dans le secteur privé mis en place par le gouvernement Balladur permet de d'infléchir progressivement les normes de répartition des richesses produites à l'avantage des propriétaires des entreprises qui peuvent ainsi s'accaparer les gains de productivité réalisés et à venir. Encore faut-il préciser qu'en l'absence de tels compromis, d'importants processus d'aggravation cumulative des inégalités sont toujours à l'œuvre.

À partir des statistiques publiques, on peut montrer que ce sont les mêmes catégories sociales qui, respectivement, accumulent privilèges ou handicaps. Un tableau synoptique permet de mettre clairement en évidence ce phénomène. Ainsi les employés et, davantage encore, les ouvriers accumulent les signes négatifs⁹. Ces deux catégories représentent à elles seules plus des deux tiers des salariés et environ 60 % des actifs. Les ouvriers se retrouvent presque systématiquement en situation défavorable, sinon la plus défavorable,

pour la quasi-totalité des 32 indicateurs retenus. Ceux-ci permettent de prendre en compte la situation respective de chaque catégorie socioprofessionnelle par rapport à l'emploi, aux différentes catégories de revenus, au patrimoine, au logement, à la santé, à l'école, au temps libre, ou à la participation à la vie publique. Les professions intermédiaires occupent une position supérieure à la moyenne pour les trois quarts des indicateurs. Les cadres et les professions libérales sont avantagés pour tous les indicateurs retenus à l'exception de ceux concernant le processus redistributif. La situation des artisans, commerçants et chefs d'entreprises est à peine moins enviable, cependant la plupart des statistiques disponibles ne permettent pas d'isoler les «chefs d'entreprises» accumulant les signes positifs. Ceux-ci sont trop souvent camouflés dans le maquis des indépendants non agricoles qui pour la plupart n'ont pas de salariés. Enfin, au regard des indicateurs retenus, la situation des agriculteurs apparaît largement contrastée, même si globalement elle apparaît peu favorable.

Les phénomènes de polarisation sociale («grande richesse» *versus* «grande pauvreté») méritent qu'on s'y attarde précisément parce qu'ils relèvent d'un processus cumulatif global et parce que ce qui se passe à l'un des pôles est indissociable de ce qui se passe à l'autre. La polarisation d'une partie de la recherche dans les sciences sociales sur le seul pôle des exclus est le signe de sa myopie et de son incapacité à rendre compte du phénomène global puisqu'elle se limite à la seule «exclusion» sans prendre en compte ce que le développement de l'«exclusion» doit à la montée de l'enrichissement sans bornes¹⁰. Les rapports produits par le CERC, puis par l'INSEE, permettent précisément de montrer qu'une rupture dans l'évolution des différents types de revenus intervient en gros entre 1978 et 1983. Sur l'ensemble de la période 1978-1996, tandis que le chômage et la précarité n'arrêtent pas de progresser, les revenus salariaux connaissent une croissance très faible (+ 0,3% par an en moyenne dans le secteur privé et semi-public) qui s'explique intégralement par des effets de structure; à structure constante le salaire net moyen a en effet baissé de 0,3% chaque année. Les revenus non salariaux des professions indépendantes se sont globalement nettement mieux comportés sur la même période, quoique de manière contrastée selon les professions et les secteurs d'activité. Mais ce sont surtout les revenus du patrimoine qui, là encore de manière contrastée et avec des variations parfois importantes selon la période, ont connu la progression la plus spectaculaire: par exemple entre 1985 et 1993 (période qui inclut pourtant le «krach» boursier de 1987) la performance moyenne d'un patrimoine de rapport a cru de 59,4% en termes réels, soit 85 fois plus que le pouvoir d'achat du salaire ouvrier moyen qui n'a augmenté que de 0,7%¹¹.

La pauvreté au même titre que la richesse est en outre un phénomène multidimensionnel qui ne se réduit pas à la seule insuffisance des ressources économiques, même si ce dernier aspect demeure fondamental. D'autres dimensions non moins importantes doivent aussi être prises en compte. C'est pourquoi nous caractériserons brièvement la pauvreté comme étant à la fois un *défait d'avoir*, un *défait de pouvoir* et un *défait de savoir*. Outre l'«expropriation» *de facto* des moyens de production et la faiblesse ou l'irrégularité des revenus, la pauvreté renvoie donc aussi à deux autres dimensions. L'absence de maîtrise sur les conditions matérielles et institutionnelles, la fragilité de leur réseaux de socialisation comme leur faible

capacité politique renforce en effet la faiblesse économique, de même que la disqualification scolaire et culturelle et plus fondamentalement encore la faible capacité à symboliser, à se construire une représentation cohérente du monde, à s'y repérer et à s'y orienter de manière à pouvoir le transformer à son avantage. Cette dernière dimension a un poids d'autant plus crucial quand les repères anciens s'estompent, que le monde change, se globalise et se libéralise, et que finalement la polarisation sociale s'accroît.

Nous pouvons faire des observations symétriques quant à la richesse. Même prise dans une acception économique étroite, celle-ci ne se mesure pas tant par des revenus élevés (dont le niveau précis resterait à définir) que par un patrimoine de rapport capable d'assurer par lui-même à ses détenteurs un revenu disponible supérieur au revenu moyen, donnant notamment accès à une consommation somptuaire. Schématiquement, nous proposons de définir comme riche un ménage auquel ses *seuls* revenus patrimoniaux peuvent assurer un train de vie aisé, disons le revenu médian (ou moyen) par unité de consommation¹². Cependant, pas plus que la pauvreté, la richesse ne peut se réduire à cette seule dimension économique, elle aussi embrasse l'ensemble des aspects de l'existence individuelle et collective. Comme pour la pauvreté, les multiples dimensions de la richesse, *fortune*, *pouvoir* et *prestige* forment système. *In fine*, la richesse renvoie à une triple capacité, envers des «incapacités» qui définissaient plus haut la pauvreté: la capacité de s'approprier de manière privative la nature et le travail d'autrui, la capacité de maîtriser les conditions matérielles et institutionnelles de reproduction de sa situation personnelle comme de celles de son groupe et de la société globale, la capacité, enfin, d'imposer sa propre culture comme culture dominante et de diffuser comme allant de soi sa propre vision du monde. Des études récentes ont particulièrement bien illustré la capacité de la bourgeoisie à s'internationaliser parallèlement à l'internationalisation des affaires ou ce qu'on appelle la mondialisation de l'économie¹³. Cette capacité d'adaptation n'est pas sans rapport avec d'autres aspects souvent passés sous silence qui caractérisent la bourgeoisie: d'abord son collectivisme pratique découlant d'une conscience d'intérêts communs et qui se développe discrètement derrière le paravent d'un individualisme théorique le plus souvent exhibé par ses chantages qui célèbrent à longueur d'articles, marché, concurrence ou compétition. Que ce soit sur le marché matrimonial ou dans la compétition scolaire, la bourgeoisie prend bien soin de mettre en place des institutions qui lui permettent de battre en brèche l'«égalité des chances» proclamée par une idéologie méritocratique qui oublie volontiers qu'en matière de compétition sociale les concurrents ne sont pas placés sur la même ligne de départ. C'est ce collectivisme pratique qui offre précisément à la bourgeoisie sa grande capacité à se mobiliser en tant que classe¹⁴. En comparaison, dans les catégories moyennes, l'écart entre l'individualisme théorique et l'individualisme pratique est bien moindre. La désorganisation actuelle de la «classe ouvrière» apparaît encore davantage au regard de ce collectivisme pratique de la bourgeoisie. La conscience et la solidarité de classe, le sentiment d'appartenir à un même ensemble, de même que la mémoire des luttes passées s'effiloche. Les rares mobilisations sont le plus souvent défensives et très ponctuelles. Ses institutions collectives (syndicats, partis) sont en crise profonde. La «classe ouvrière» est devenue un objet collectif improbable au moment même où pourtant les salariés dans leur ensemble représentent plus de 85% des actifs et les seuls ouvriers et employés plus de 60%.

Certes, comme dans le cas de la pauvreté, les différentes dimensions de la richesse peuvent être très diversement réparties parmi leurs bénéficiaires et elles ne se rassemblent pas systématiquement. Le profil d'un banquier n'est de ce point de vue pas forcément comparable à celui d'un universitaire, de même celui d'un haut fonctionnaire diffère-t-il de celui d'un avocat d'affaire ou d'un industriel. Tous les universitaires, fonctionnaires et même cadres de banque sont loin d'avoir une situation et une « posture » identique.

À cette triple capacité caractérisant sommairement la richesse et les riches — ou la bourgeoisie, pour parler clairement —, il faudrait en ajouter une quatrième qui en découle très largement: la capacité collective à maîtriser le temps. La fortune permet en effet, ne serait-ce que par transmission, d'échapper à l'éphémère du destin individuel, de transmettre un nom et de fonder une lignée. Ce dernier aspect permet notamment de comprendre la prégnance de la reproduction intergénérationnelle des inégalités et l'immobilité sociale comme tendance lourde des sociétés inégalitaires.

Parler de système des inégalités, c'est présupposer en dernier lieu que celles-ci tendent à se reproduire de génération en génération, même si, contrairement à une société de castes ou d'ordres, la situation sociale de chacun n'y est pas strictement déterminée par la naissance, et si la classe bourgeoise se renouvelle effectivement au moins pour partie. Mais sans pour autant que l'imagerie de la réussite individuelle, du traditionnel *self-made man* ou, depuis l'avènement de ce qui est qualifié hâtivement de *netéconomie*, du fondateur de la *start-up* devenu milliardaire, relève d'autre chose que de l'épiphénomène ou de la mythologie. En effet, l'étude de la mobilité intergénérationnelle à partir des « tables de mobilité » montre, malgré les problèmes théoriques et pratiques importants que posent la plupart de celles-ci¹⁵, que l'*immobilité sociale* l'emporte très largement sur la mobilité. Une majorité au moins relative des fils se retrouve dans le regroupement de catégories où se trouvaient déjà leur père. Dans les sociétés telles que la nôtre, il est donc plus probable de rester à sa place que d'en changer. Et si mobilité il y a, ascendante ou descendante, il s'agit surtout de « trajets courts »: elle s'effectue surtout entre des groupes sociaux proches, par exemple entre ouvriers qualifiés et artisans ou entre professions intermédiaires et cadres. Les catégories intermédiaires sont plus fréquemment concernées par cette mobilité ascendante ou descendante « courte ». Les « trajets longs », par exemple d'un groupe populaire (ouvrier et petit agriculteur notamment) vers un groupe dominant (industriel, cadre, profession libérale), ou l'inverse, d'un groupe dominant vers un groupe populaire, sont rares: environ un cas sur dix seulement pour la période 1953-1977, période qui a précisément été caractérisée par un accroissement relativement fort de la mobilité sociale¹⁶. Mais il convient de ne pas oublier que cette mobilité sociale apparente observée s'est essentiellement accrue du fait d'une augmentation considérable de la mobilité structurelle. En effet l'entrée de la France dans la modernité fordiste après la Seconde Guerre mondiale a bouleversé toute la structure sociale, certaines catégories déclinant fortement en l'espace de quelques décennies (agriculteurs et indépendants) tandis qu'à l'inverse d'autres se sont développées considérablement: professions intermédiaires et cadres, mais aussi employés et même ouvriers pendant la période 1950-1975. Faut-il rappeler ici que le poids des ouvriers parmi les actifs, malgré leur recul relatif ces 25 dernières années, n'est pas moins important à l'aube du troisième millénaire qu'au lendemain de la Seconde

Guerre mondiale? Il semblerait cependant que cette forte mobilité structurelle n'explique pas tout et que durant ces 25 années l'hérédité sociale ait aussi un peu régressé¹⁷. Durant les années de forte croissance d'après-guerre, qualifiées un peu rapidement de «Trente glorieuses», suivant l'appellation enchantée en vogue après l'entrée en crise, l'immobilité sociale prédominait très largement en France. Mais elle avait tendance à reculer sous l'effet de la mobilité structurelle mentionnée plus haut et d'une relative ouverture de l'enseignement secondaire, et accessoirement supérieur, surtout à partir des années 1960.

On peut enfin faire l'hypothèse, suivant les travaux récents de Louis Chauvel ou de Christian Baudelot et Roger Establet, qu'une inversion de tendance est largement entamée depuis deux décennies et que l'hérédité sociale pèse désormais à nouveau davantage. Les jeunes générations issues des catégories populaires ou moyennes se retrouvent fréquemment aujourd'hui, vers l'âge de trente ans, malgré un niveau et des titres scolaires plus élevés, dans une situation socio-économique plus défavorable que celle de leurs parents. Les raisons de ce renversement sont multiples, on peut en évoquer au moins de trois types: le très fort ralentissement de la mobilité structurelle depuis deux décennies, la montée du chômage, de la précarité et plus largement des inégalités sociales et le moindre rendement social des titres scolaires depuis une vingtaine d'années, phénomène qui semble aller en s'accroissant. On peut certainement ajouter à ce dernier élément les effets des stratégies scolaires mises en œuvre par les familles disposant de l'information *ad hoc* et qui savent utiliser au mieux un «marché scolaire» formellement égalitaire, mais *de facto* fortement hiérarchisé. Par exemple, le premier cycle de l'enseignement secondaire, le «collège unique», abrite des établissements, et, au sein des établissements, des divisions socialement et scolairement fortement polarisées, suivant les langues vivantes ou anciennes choisies ou selon les options suivies. Le même phénomène s'observe dans le primaire et dans le second cycle, dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé, le recours à ce dernier permettant en dernier lieu d'échapper à la carte scolaire quand elle n'a pas été supprimée, assouplie ou contournée.

Quelques axes d'une politique actuelle de réduction des inégalités sociales

Si les inégalités sociales forment système, il en résulte une première conséquence d'ordre pratique: une politique soucieuse de réduire les inégalités ne peut en aucun cas se proposer d'être sectorielle. Elle se condamne au contraire, d'emblée, à ouvrir de multiples chantiers, qui plus est à penser la coordination entre eux. Mais, du même coup, elle est assurée de produire des effets, quelquefois inattendus, bien au-delà des champs auxquels elle s'attaquera en priorité. Se pose alors la question des priorités précisément: à quelles inégalités convient-il de s'attaquer en premier lieu? Lesquelles convient-il de privilégier dans une perspective stratégique?

Nous proposons ici de considérer comme prioritaire la lutte contre le chômage, la précarité et, plus largement, l'instabilité professionnelle. Et cela essentiellement pour deux raisons: d'une part, parce que le développement du chômage, de la précarité et de l'instabilité professionnelle a constitué l'un des principaux facteurs, voire le principal facteur d'aggravation de l'ensemble des inégalités sociales; d'autre part, parce qu'une action résolue contre le chômage

et la précarité fournit un levier important à toute politique de réduction générale des inégalités sociales, bien au-delà du champ immédiat de son exercice.

La première des deux propositions précédentes est une quasi-évidence. Est-il besoin de souligner combien le chômage, qui plus est le chômage de longue durée, mais aussi le développement du travail à temps partiel contraint visant surtout les femmes et des formes de travail précaire (emplois en situation de sous-traitance, contrats à durée déterminée, missions d'intérim, multiples formes d'«emplois aidés»: des TUC aux CES et aux CEC, en passant par les emplois-jeunes, etc.), tous phénomènes qui, au cours de ces vingt-cinq dernières années, ont frappé très inégalement les différentes catégories sociales, ont été directement responsables du creusement des inégalités de revenus entre elles? Mais leurs effets ont aussi été perceptibles par ailleurs dans le domaine du logement et de la santé¹⁸. Les actions largement médiatisées du DAL (Droit au logement) à Paris, mais aussi dans nombre de villes de province, ont permis de faire connaître le hiatus entre le nombre de «sans-abri», de «mal-logés» ou d'hébergés par leur famille ou des amis (plus de cinq millions de personnes au total) et le nombre de logements vacants (plus de deux millions)¹⁹. On connaît moins, en revanche, l'ampleur croissante des inégalités en matière de santé et les effets considérables des conditions de travail en cette matière²⁰. Pour toutes ces raisons, une action résolue contre le chômage et le sous-emploi a un caractère nécessairement stratégique.

Les politiques menées depuis plus de vingt ans pour soi-disant résorber le chômage, depuis son *traitement économique* à coup de diminution du «coût du travail», jusqu'à son *traitement statistique* à coup de création de nouvelles catégories destinées à alléger le chiffre mensuel ou à coup de radiations ou de dispenses de pointage, en passant par son *traitement social* à coup d'emplois aidés et stages de toutes sortes, n'ont servi au mieux qu'à masquer le phénomène, au pire qu'à l'aggraver. La diminution du nombre de demandeurs d'emploi annoncée tous les mois depuis un an est précisément redevable à l'ensemble de ces ingrédients, même si une partie de l'amélioration tient probablement aussi à la légère augmentation des salaires enregistrée depuis deux ou trois ans. Celle-ci stimule en effet la consommation et l'activité. Par ailleurs, malgré leurs limites que nous évoquerons plus loin, les 35 heures telles qu'elles sont mises en œuvre par le gouvernement Jospin ont probablement aussi contribué, pour partie, à ces chiffres plus favorables. Cependant, n'oublions pas qu'en même temps le nombre de RMIstes ou le nombre de ménages surendettés continue à augmenter et que plus de la moitié des ménages considérés comme pauvres sont des ménages dont la personne de référence a un emploi. De même, la précarité continue à se développer au détriment de l'emploi stable et la plupart des emplois nouveaux créés sont des emplois précaires. Si l'on veut échapper à l'absurdité et à l'inhumanité d'une situation où les uns sont voués à l'inactivité forcée, totale ou partielle, synonyme de paupérisation matérielle et d'exclusion sociale, tandis que les autres sont contraints à une activité forcée persistante, aliénante à la mesure de la privation du temps libre qu'elle implique, il s'agit de «travailler moins pour travailler tous». Autrement dit, et ceci d'autant plus que les gains de productivité continuent à progresser considérablement, la lutte contre le chômage et le sous-emploi passe nécessairement par une *réduction importante du temps de travail*.

Les limites manifestes mais aussi les effets pervers (notamment en matière d'aménagement du temps de travail sous forme d'annualisation des horaires)

des lois Aubry obligent cependant à préciser que, pour être pleinement efficace, cette réduction du temps de travail se devrait d'être à la fois:

- *massive* : le développement des nouveaux équipements productifs, à base électronique et informatique, rend une telle réduction possible tandis que l'objectif poursuivi (un plein-emploi effectif) la rend nécessaire. Des évaluations indépendantes les unes des autres, déjà anciennes, s'accordent sur la possibilité d'atteindre rapidement (en l'espace de moins d'une génération) les seuils de 25 heures hebdomadaires, de 1000 heures par an, ou encore de 20 000 heures sur la durée d'une existence active²¹. Les discussions menées au cours de l'été 2000 en Allemagne, autour des 28 heures chez Volkswagen, quel que soit au demeurant le contexte particulier de cette entreprise et de ces négociations, montrent qu'une telle perspective de réduction massive du temps de travail est peut-être plus proche que beaucoup de ses détracteurs ne l'imaginent;

- *rapide* : une réduction significative (par exemple le passage aux 32 heures, voire aux 30 heures, hebdomadaires) doit intervenir sur un délai très bref, pour être suivie ultérieurement par un mouvement continu de réductions périodiques, programmées en fonction des priorités sociales retenues et des gains de productivité escomptés;

- *générale* : la réduction ici envisagée doit s'appliquer dans tous les secteurs et branches, toutes les entreprises et toutes les unités de production ou de service à la fois, de manière à tirer parti, en termes de création d'emploi, de l'évolution différentielle de la productivité et des phénomènes de déversement de main-d'œuvre qui s'ensuivraient.

Mais l'action attendue d'une telle réduction du temps de travail ne se limite pas à la résorption, par elle-même déjà hautement souhaitable, du chômage et du sous-emploi. Son caractère stratégique en matière de lutte contre les inégalités sociales se révèle surtout dans son incidence en termes de redistribution de l'avoir, du pouvoir et du savoir que nous avons évoqués plus haut.

Redistribution de l'avoir tout d'abord. Car réduire la durée (hebdomadaire et annuelle) du travail, c'est s'attaquer, directement et indirectement, au partage actuel de la richesse sociale nouvellement produite, à la formation et à la distribution des différentes catégories de revenus, dès lors que l'on pose en principe qu'il n'est pas question de compenser la surcharge salariale que représente pour le capital («les entreprises») la diminution de la durée du travail. À cela deux raisons. D'une part, la croissance continue de la richesse sociale au cours des dernières décennies: depuis 1970, le PIB de la France a quasiment doublé en termes réels (déduction faite de l'inflation monétaire); c'est dire que la France, comme toutes les pays capitalistes de développement comparable, produit de plus en plus de richesse et ne cesse d'accumuler des moyens de plus en plus efficaces d'une telle production; elle possède donc largement la capacité de financer une politique ambitieuse et soutenue de réduction du temps de travail. D'autant plus que, d'autre part, cette richesse croissante s'est accompagnée de son partage de plus en plus inégalitaire en faveur du capital et au détriment du travail: depuis 1980, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a diminué de dix points, revenant en deçà de son niveau au début des années 1970. Diminuer le temps de travail tout en maintenant les revenus salariaux doit donc être également conçu comme un moyen de corriger les inégalités qui sont allés croissantes en

matière de revenus primaires (revenus professionnels et revenus patrimoniaux) au cours des dernières décennies. Cela peut aussi passer par une réforme des prélèvements obligatoires et, notamment, par une mise à contribution accrue des revenus patrimoniaux au titre du financement de la protection sociale (donc des salaires indirects, complétant ou remplaçant les salaires directs). L'ensemble des mesures concrètes à prendre, qui restent bien sûr à préciser dans le détail, dépend au total davantage de considérants politiques, en premier lieu du rapport de force social, que de raisons « techniques ».

Mais aussi *redistribution du pouvoir et du savoir*. Car une politique de réduction du temps de travail ne peut se concevoir et se pratiquer sans une réorganisation de l'ensemble des procès de travail, dont le réaménagement du temps de travail ne constitue qu'une dimension. Ce devrait être là l'occasion et le moyen de réaliser quelques avancées dans la voie de *l'autogestion* de ces procès, de manière à réduire les inégalités quant au contenu concret du travail (des tâches à accomplir, de leurs rythmes et modalités, de leur complexité et/ou pénibilité) et plus encore quant au pouvoir dans et sur le travail. Plus précisément, il s'agirait de chercher à progresser dans une triple direction que nous ne faisons ici qu'esquisser:

- celle du *dépassement effectif du taylorisme*: de la recomposition de l'unité entre travail manuel et travail intellectuel, entre fonctions d'exécution et fonctions de conception, d'organisation et de contrôle, non plus au niveau du travailleur isolé mais au sein d'équipes polyvalentes (comprenant ouvriers ou employés qualifiés, techniciens, ingénieurs et cadres) prenant entièrement en charge l'organisation du travail au niveau de l'atelier, du chantier ou du bureau. Ce qui implique, par exemple, qu'une partie du temps de travail soit réservée à l'élaboration collective des plans de travail et de production;

- celle d'une *mutation dans les axes du changement technique*, impliquant l'élaboration de moyens de travail rendant possible, au niveau de leur mise en œuvre, la mobilisation de l'intelligence, de la capacité d'innovation et d'initiative des travailleurs, y compris ceux jusqu'alors voués aux tâches d'exécution. Ce qui suppose que ces derniers soient associés effectivement à la conception même de ces moyens, que celle-ci fasse d'emblée appel à leur savoir-faire et tienne compte de leur expérience professionnelle;

- enfin celle d'une *réorientation et une réorganisation de la formation* aussi bien initiale que continue. L'ensemble des objectifs précédents requiert en effet, de la part du plus grand nombre, un niveau élevé de formation initiale, générale et polyvalente; par conséquent une lutte systématique contre l'échec scolaire, la remise en cause de la division et de la hiérarchisation entre filières scolaires, une démocratisation accrue de l'accès à l'enseignement. Quant à la formation continue, elle devrait devenir partie intégrante du temps de travail, en la concevant comme un investissement nécessaire, garante de productivité et de qualité.

Enfin, la réduction des inégalités de pouvoir ne saurait se limiter au seul terrain du procès de travail; car c'est le champ entier des procès sociaux et des pratiques sociales qu'elles structurent, à commencer par le procès économique de la société dans son ensemble, le procès social de production, qu'il s'agit d'investir. Toute réduction des inégalités sociales passe donc par la réorientation du procès social de production dans le sens de la satisfaction prioritaire des besoins collectifs des classes populaires, en veillant à assurer à

leurs membres les moyens monétaires et/ou réglementaires d'accès aux équipements collectifs et services publics correspondants. C'est là l'un des moyens obligés de la réduction des inégalités en matière de logement, de santé, d'école comme de temps libre, en somme de «qualité de la vie». Améliorer l'habitat populaire en le rendant moins dense, plus spacieux et moins bruyant, le redistribuer dans l'espace, notamment en le rapprochant des centres-villes, densifier le réseau des équipements collectifs et services publics de proximité; réorganiser le système de santé à partir de réseaux de dispensaires de quartier polyvalents, dont l'accès serait gratuit et qui seraient chargés aussi bien de tâches de médecine curative et préventive que de l'éducation sanitaire de la population; abaisser sensiblement le nombre d'élèves par classe de manière à faciliter leur suivi pédagogique, «humaniser» l'architecture scolaire, enrichir le matériel disponible de manière à favoriser la rénovation pédagogique, etc.: autant de pistes permettant de lutter contre les inégalités persistantes dans ces différents domaines, qui supposent cependant une réaffectation importante des ressources sociales (et par conséquent du revenu national).

Évidemment, une telle réorientation supposerait la détermination, par des procédures démocratiques, des besoins individuels et collectifs à satisfaire et des priorités en la matière; mais aussi la participation directe des couches populaires à la gestion des équipements collectifs et des services publics, par le biais de leurs organisations associatives ou syndicales. Ce qui se profile ainsi, c'est donc un élargissement du champ en même temps qu'un renouvellement des formes de la démocratie, dans le sens du développement d'une démocratie directe et autogestionnaire étendue à l'ensemble des activités collectives. Ce qui ne manquerait pas de contribuer à la réduction des inégalités quant à la participation à la vie publique. Et là encore la première condition, nécessaire sinon suffisante, d'une telle extension et intensification de la pratique démocratique reste la réduction du temps de travail: aujourd'hui comme hier, s'occuper du bien public, prendre part aux procédures démocratiques de détermination des finalités et des modalités de la vie collective suppose d'être libéré du poids déterminant des tâches de la production matérielle.

Au-delà des inégalités et de leur réduction

Comme les inégalités qu'elles sont destinées à réduire, les quelques propositions que nous venons d'avancer, en dépit du fait qu'il ne s'agit ici que de pistes, à creuser et à préciser, n'en présentent pas moins elles-mêmes un caractère systémique. Cette double systémicité est l'indice que nous touchons ici, à chaque fois, aux structures profondes du mode de production capitaliste, véritable noyau générateur de ces inégalités multiformes qui se répètent inlassablement au sein de tous les champs de l'existence individuelle et collective.

Autant dire que, si elles sont susceptibles de *réduire* les inégalités sociales, la mise en œuvre des propositions précédentes risque cependant d'être incapable d'y *mettre fin*. Car tant que persisteront les structures fondamentales du mode de production capitaliste, à commencer par le capital lui-même comme rapport social de production fondé sur l'expropriation des producteurs, ces inégalités persisteront, certes parfois réduites, quand les rapports de forces globaux seront favorables aux exploités et dominés, mais aussi exacerbées quand ces mêmes rapports de forces s'inversent, comme cela est le cas pour l'essentiel

depuis les années 1980. Seule la transformation radicale de ces structures, autrement dit le passage à un autre mode de production, substituant au mécanisme aveugle du marché et au pouvoir séparé de l'État le contrôle collectif des producteurs associés, abolissant par conséquent les bases matérielles et institutionnelles de la division de la société en classes, pourra fournir à chacun d'équales conditions de développement personnel.

Le cadre de cet article n'offre pas la possibilité de discuter des conditions et des formes d'une telle révolution. Cela serait pourtant d'autant plus nécessaire que l'évocation d'une pareille perspective ne rencontre aujourd'hui, le plus souvent, au mieux que le scepticisme poli de l'interlocuteur ou du lecteur, quand elle ne se heurte pas à son incompréhension stupéfaite ou à sa franche hostilité, tant l'acceptation naïve ou cynique du mode de fonctionnement de la société actuelle, tenu pour un horizon indépassable, passe de nos jours pour la vertu théorique et politique majeure.

Contentons-nous simplement de rappeler qu'en leur temps, prêtres, philosophes, hommes politiques ou réformateurs sociaux, à quelques très rares exceptions près, ont considéré avec la même certitude bornée comme irréalisables les projets d'abolition de l'esclavage ou du servage. Leurs arguments étaient souvent très proches de ceux que développent, aujourd'hui encore, la plupart des intellectuels et des personnages en vue pour discréditer l'idée d'une abolition du capital comme rapport social et de l'institution d'une communauté humaine universelle, c'est-à-dire, au sens précis du terme, du communisme, puisque c'est de cela qu'il s'agit en définitive²². Dans les deux cas, hier comme aujourd'hui, qu'auront-ils été tous ces beaux esprits, si ce n'est les «chiens de garde» de régimes d'exploitation et de domination de l'homme par l'homme? N'est-ce pas, au contraire, du côté de ceux qui luttent contre toutes les formes d'oppressions, et en premier lieu contre les inégalités, que se trouvent et la vérité et la justice?

Le Banquet, n°15, 2000.

1. Maître de conférences en sociologie à l'université de Haute-Alsace, auteur notamment de 'Déchiffrer les inégalités', Paris, Syros, 2e édition réactualisée, 1999 (1ère édition, 1995).

2. Professeur agrégé en sciences sociales à l'université Marc-Bloch de Strasbourg, auteurs notamment de 'Déchiffrer les inég"alités', Paris, Syros, 2e édition réactualisée, 1999 (1ère édition, 1995).

3. Nous avons cependant tenté de le faire dans notre ouvrage (p. 357) en croisant les différentes formes d'inégalités étudiées dans les douze premiers chapitres (en ligne comme caractéristiques à expliquer et en colonne comme caractéristiques explicatives), tout en introduisant deux nouveaux types d'inégalités: celles structurant les rapports de production et les compromis institutionnalisés.

4. Le lecteur désireux d'avoir des éléments chiffrés précis sur ces points peut se reporter aux chapitres 2 et 7 de notre ouvrage (notamment pp. 54-57 et 175-185).

5. Voir sur ce point le chapitre 10 de notre ouvrage, 'op. cit'.

6. Michel Euriat et Claude Thélot, «Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Évolution des inégalités de 1950 à 1990», 'Revue française de sociologie', XXXVI, 1995.

7. Michel Glaude, «Présentation», 'Économie et société', n° 306 (numéro consacré au thème: «Mobilité sociale: la part de l'hérédité et de la formation»), 1997, 6, p. 5.

8. M. Euriat et C. Thélot, 'op. cit'. et Pierre Merle, «Les transformations socio-démographiques des filières de l'enseignement supérieur de 1985 à 1995. Essai d'interprétation», 'Population', 6, 1996.

9. Cf. notre tableau et les commentaires le concernant pp. 362-365 de notre ouvrage.

10. Nous renvoyons sur ce point à notre article, «L'exclusion: les enjeux idéologiques et théoriques d'un "nouveau" paradigme sociologique», 'Revue des sciences sociales', n° 28, Strasbourg, 2000 (à paraître).

11. Cf. notre ouvrage chapitres 2 à 5(particulièrement pp. 58-62 et pp. 134-156).

12. Pour le détail de notre argumentation voir le chapitre 5 de notre ouvrage.
13. Cf. Anne-Catherine Wagner, Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France, Paris, PUF, 1998.
14. Cf. les travaux importants menés par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot synthétisés dans 'Sociologie de la bourgeoisie', Paris, La Découverte, 2000.
15. Cf. notre ouvrage pp. 373-383.
16. Cf. Richard Pohl et Jeanine Soleilhavoud, «La transmission du statut social sur deux générations», 'Économie et statistiques', n° 144, mai 1982.
17. Cf. Richard Pohl et Jeanine Soleilhavoud, 'op. cit.'
18. Pour des données précises sur tous ces points, nous renvoyons à 'Déchiffrer les inégalités', 'op. cit.', notamment aux chapitres 8 et 9.
19. Cf. le chapitre 8 de notre ouvrage.
20. Cf. INSERM, 'Les inégalités sociales de santé', Paris, La Découverte, 2000.
21. Cf. ADRET, 'Travailler deux heures par jour', Paris, Le Seuil, 1977; André Gorz, 'Les chemins du paradis', Paris, Galilée, 1983; et 'Métamorphoses du travail. Quête du sens', Paris, Galilée, 1988.
22. Est-il encore nécessaire de rappeler, plus de dix ans après leur effondrement salutaire, que les régimes du «socialisme réel», les régimes bureaucratiques érigés en Russie, puis en Europe de l'Est, et dont les tares étaient dénoncées dès les années 1920-1930, n'ont absolument rien à voir avec une telle perspective?